



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 13 - séance du 17 octobre 2024

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation d'un nouveau membre
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
8. **Préavis municipal n° 05/2024** relatif à l'arrêté d'imposition 2025
 - a) Rapport de la commission des finances
9. **Préavis municipal n° 06/2024** relatif à l'introduction d'un règlement du personnel de la Commune de Goumoëns et au changement de la caisse de pension LPP
 - a) Rapport de la commission ad hoc
 - b) Rapport de la commission des finances
10. Nomination suppléants commissions COFIN + ASET
11. Propositions individuelles
12. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun ainsi qu'à la secrétaire municipale, Mme Sylvie Grognuz.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames Monica Rodriguez Lamelas, Dominique Martin Fahrni, Sara Vulliamy ainsi que Messieurs Claude Risch, Stany Rochat, Jean-Charles Bollini, Frédéric Glauser, Paul Mermoud et Lionel Bezençon se sont excusés. Le quorum est atteint.

2. Assermentation d'un nouveau membre

Suite à l'élection à la Municipalité de Monsieur Gilles Bezençon, il convient d'assermenter le prochain suppléant de la liste en la personne de Monsieur Gabriel Suter. Après lecture du serment par le Président et la promesse de M. Suter, ce dernier peut prendre part aux délibérations.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié suite à l'assermentation d'un nouveau membre ainsi que les nominations de nouveaux membres pour la COFIN et de l'ASET. Il ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 par courrier électronique en date du 7 août 2024. La discussion est ouverte. Le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

5. Communications du Bureau

En date du 12 août, le Président a participé au tirage au sort de l'ordre de la liste des bulletins de vote de la Municipalité.

Le 2 septembre ont eu lieu les votations fédérales et communales. Le Président remercie les scrutatrices et le bureau du Conseil de leur participation.

Monsieur Gilles Bezençon a été assermenté le 30 septembre 2024.

Monsieur Alexandre Maillard a quitté la commune le 30 septembre 2024. La suppléante Madame Isabelle Risch sera convoquée à la prochaine séance le 11 décembre 2024.

Le Président accompagné d'un Municipal participeront le 13 novembre à la présentation d'un scanner, son utilisation lors du dépouillement des votations serait un gain de temps. Son acquisition est en consultation, son coût est de Fr. 600.--.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant.

6. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

Informe de la participation active de la Municipalité aux différentes manifestations estivales qui ont eu lieu, dont le Giron des Chanteurs du Gros-de-Vaud, le Challenge des Jeunesse, Fête nationale du 1^{er} août et la journée des nouveaux habitants.

M. Laurent Vulliamy :

Travaux sur le réseau d'eau

Des fuites d'eau ont été détectées à la rue de la Bergerie et à la rte d'Eclagnens. La première a été réparée le 26.08.2024 en effectuant une fouille ouverte. Le changement de 2 sections de 6 mètres (fonte) a été effectué.

Des frais futurs seront à prévoir sur le réseau d'eau claire ainsi que sur celui des eaux usées. Après le passage de caméra, des investigations sont à mener sur l'agrandissement des conduites des eaux claires.

En date du 24.09.2024, une conduite a lâché à la rte d'Eclagnens. La borne hydrante a été changée ainsi que le bras d'eau relié à la conduite de l'AIAE.

M. Benjamin Jaquier :

Annonce le changement de son dicastère et cite avoir repris le domaine de l'éclairage public et la voirie et a remis le domaine des écoles à Gilles Bezençon.

Le nouvel employé communal du service de la voirie, entré en fonction le 01.10.2024, sera présent lors de la prochaine séance du Conseil communal le 11.12.2024.

M. Marc Dumartheray :

Explique la propagation dans nos forêts du bostryche, insecte et ravageur dévastateur. Abattre les arbres infestés est la seule manière efficace de lutter contre le ravageur. On reconnaît les arbres infestés par ses traces bleutées. L'épicéa deviendra rare dans nos forêts.

L'inspecteur forestier interdit la coupe du bois de feu sur les forêts domaniales et non sur les forêts privées. Une lettre a été envoyée pour communiquer la capacité qui peut encore être fournie. On espère que cette interdiction ne se renouvellera pas.

Goumoëns est la plus grande commune du Triage des Grands Bois.

M. Gilles Bezençon :

Communique son dicastère, soit, bâtiments communaux, routes, EFAJE, ASIRE, domaines et chemins.

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : RAS

ASET : RAS

ASIRE : Madame S. Masala transmet diverses informations :

- La journée de la mobilité a eu lieu le 20.09.2024 ;
- Rentrée scolaire 2024-2025 avec une augmentation de 121 élèves, selon les statistiques une diminution d'élève interviendra dès 2027 ;
- 1'639 abonnements de bus ;
- Un chiffre stable de 765 élèves transportés en mini bus ;
- En attente de l'autorisation pour l'ouverture à Court-Champ de 2 terrains de foot et basket ;
- Dès août 2025, l'ASIRE deviendra entreprise formatrice (apprenti employé de commerce) ;
- Un budget est alloué pour l'école à la ferme ;
- Budget 2025 validé et accepté.

M. Philippe Jamain informe que M. Peguiron (Syndic de Bercher) membre CODIR de l'ASIRE démissionnera au 31.12.2024. Ce poste représente un taux de 20% environ.

EFAJE : Madame E. Augsbuger transmet diverses informations

- 2 démissions de la commission ;
- Modification de la forme juridique, rapport en court de finalisation ;
- Votation taux de travail ;
- Modification de la présentation du budget pour plus de clarté ;
- Budget accepté à la majorité.

SIEGEO : Monsieur Ph. Fontaine transmet au Président du Conseil communal le rapport des comptes 2023 ainsi que le rapport de la commission des conseils sur le budget pour l'année 2025. La lecture de ce dernier est faite par M. Fontaine.

M. Laurent Vulliamy apporte un complément d'informations sur le budget. Le surcoût de transport est dû à l'effondrement du chemin d'accès à la STEP (propriété d'Oulens). La commune a dû intervenir et créer un évitement provisoire. La commune de Goumoëns n'est pas concernée par ces coûts.

De plus, M. Vulliamy informe que M. Jean-René Romanens restera au service du SIEGEO en tant que surveillant et rémunéré par le SIEGEO.

8. **Préavis municipal n° 05/2024** relatif à l'arrêté d'imposition 2025
a) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 05/2024 par voie électronique ainsi que le rapport de la COFIN il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Sven Helm pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité, avec un taux d'imposition de 75.5 points pour :

- Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Pas de changement pour les autres catégories d'impôts.

9. **Préavis municipal n° 06/2024** relatif à l'introduction d'un règlement du personnel de la Commune de Goumoëns et au changement de la caisse de pension LPP

- a) Rapport de la commission ad hoc
- b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 06/2024 par voie électronique. Le rapport de la commission ad hoc ainsi que le rapport de la commission des finances ont été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à la rapporteuse Mme Anne-Marie Romanens pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Bernard Bezençon et Nicolas Dutruy.

Le Président propose de passer la parole à M. Sven Helm pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

M. Marc Dumartheray intervient et cite que la mise en place d'un nouveau règlement est nécessaire également pour l'attractivité des mises au concours des postes à repourvoir. Il remercie les commissions pour la relecture des rapports.

Les statuts sont devenus des règlements.

L'échelle salariale est à disposition en ligne sur le site du canton, c'est un document de référence pour la commune de Goumoëns.

Le passage de caisse de pension à la CIP (caisse intercommunale de pensions) correspond à des prestations plus élevées donc plus attractives.

Les amendements proposés par la commission ad hoc sont acceptés par la Municipalité.

M. Alexandre Perusset demande la parole et se questionne sur le calcul effectué sur les capitaux des employés. Les employés n'auront pas les 60% du dernier salaire assuré.

M. Marc Dumartheray répond que cela concerne les jeunes employés.

M. Patrick Keller demande la parole et cite que la création de ce règlement du personnel de la Commune de Goumoëns est nécessaire mais s'interroge de la pertinence de ce sujet au sein du Conseil communal, n'est-ce-pas un objet concernant uniquement la Municipalité ?

M. Philippe Jamain intervient et répond qu'il juge nécessaire que le Conseil communal valide ou pas l'augmentation des charges salariales et en finalité les budgets de la commune. Il s'agit en effet d'une décision municipale mais impactant les budgets.

M. Alexandre Perusset reprend la parole et explique qu'à la CIP, c'est le principe de primauté des prestations qui sert de base à la future rente de vieillesse et non la primauté des cotisations comme à Swisslife. La CIP n'a pas un taux de couverture suffisant, cette caisse doit être recapitalisée.

M. Marc Dumartheray répond et explique les avantages. Les deux parties participent aux décisions. La commune est prête à supporter le risque de capitaliser si besoin.

M. Roger Turin demande si les employés peuvent faire des rachats. La réponse de M. Dumartheray est oui.

M. Cyril Bezençon intervient sur l'attractivité de la caisse CIP et fait confiance à la Municipalité

M. Sven Helm demande la parole et questionne la Municipalité sur le procédé en cas de départ d'un employé. M. Dumartheray répond que l'avoir de libre passage est transféré à la nouvelle caisse.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie les membres des commissions concernées et propose de voter chaque amendement.

1^{er} amendement, Article 1, 22, 56, 62, 63, 64, ainsi que les signatures, accepté à l'unanimité.

2^e amendement, Article 28, accepté à l'unanimité.

3^e amendement, Article 31, accepté à l'unanimité.

4^e amendement, Article 44 alinéa 2, 52, 55 alinéa 2, accepté à l'unanimité.

Pour le vote final, le préavis municipal amendé est accepté avec 2 abstentions.

10. Nomination suppléants commissions COFIN + ASET

Monsieur Gilles Bezençon était suppléant de la commission des finances. Suite à son élection à la Municipalité, Monsieur Gabriel Suter se propose comme membre suppléant.

Monsieur Alexandre Maillard était suppléant à la commission de l'ASET. Suite à son départ de la commune, Monsieur Raphaël Miazza se propose comme membre suppléant.

11. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

12. Divers

M. Michel Schuler prend la parole en tant que Président du comité du taillé, il remercie tous les participants à la Fête du taillé. Remercie M. Laurent Vulliamy pour la disponibilité des locaux et M. Gilles Bezençon pour son temps ainsi que la Municipalité pour l'apéritif organisé.

M. Michel Glauser informe que lors d'une fête au refuge du stand de tir cet été, l'accessibilité au « Gros Chêne » était impossible, des ronces ont envahis le pourtour du tronc.

M. Marc Dumartheray va se charger de l'entretien et se sent concerné par ce sujet.

M. Roger Turin demande si l'ancien abattoir de la commune est vendu ? La réponse la Municipalité est oui.

Des discussions ont suivi sur le hangar de la laiterie. M. Philippe Jamain explique qu'une analyse financière est en cours sur le rachat de toutes les parts de la société. La commune a engagé un bureau d'avocats pour ce faire.

M. Roger Turin intervient une seconde fois et demande que l'éclairage public soit enclenché lors de fêtes dans le village. Les rentrées nocturnes ne sont pas sécurisées. La Municipalité répond par l'affirmative et sera mis en place lors du changement de l'éclairage public.

M. Alexandre Perusset demande quand est-ce que le passage piéton sera créé au bas de la rue Château-Dessus ?

M. Benjamin Jaquier répond que la mise à l'enquête est en cours.

M. Daniel Freiermuth prend la parole et questionne la Municipalité sur le programme et l'avancement des travaux de la RC 299.

M. Laurent Vulliamy informe que le délai de réouverture de la route Goumoens-Echallens n'a pas changé, soit le 01.11.2024.

Mme Anne-Marie Romanens demande la parole concernant les réservations des salles communales (battoir, polyvalente). Est-ce que le règlement est appliqué ? L'affluence et le bruit générés par les locations sont pénibles.

M. Laurent Vulliamy répond que la Municipalité va réévaluer la fréquence des locations suite à plusieurs plaintes.

M. Alexandre Perusset se questionne si des contraventions seront données aux cyclistes n'empruntant pas la piste cyclable sur la RC 299 entre Goumoens et Echallens.

M. Marc Dumartheray répond que cette effraction peut être sanctionnée par une amende de Fr. 40.--.

M. Alexandre Perusset reprend la parole et demande à la Municipalité l'objectif de l'avenir du hangar de la laiterie ?

Le Syndic cite que si la commune rachète les parts de la société, ce hangar restera pour l'usage de l'utilité public et non pour faire de l'immobilier.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 22h00.

Le Président :



La Secrétariat :

